



Elaboration du tarif d'utilisation des réseaux TURPE 5

La CRE creuse la tombe du service public de l'électricité !

La dernière consultation sur le prochain tarif d'acheminement de l'électricité (TURPE 5) dévoile l'absence totale de vision de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). La CFE Energies fustige un régulateur qui ignore les défis de la transition énergétique, compromet les missions de service public des réseaux électriques et fragilise la dynamique énergétique des territoires. Il y a urgence à stopper cette spirale mortifère sans vision, indigne des enjeux et des engagements de la France !

Avec le développement des énergies renouvelables et demain du stockage, l'émergence de l'autoconsommation et de nouveaux modes de consommation favorisés par la digitalisation, les réseaux électriques sont plus que jamais au cœur de la révolution énergétique de ce siècle. Dans ce contexte, la CFE Energies considère que la CRE a la responsabilité de construire un tarif favorable à l'investissement, compréhensible pour les consommateurs, adapté aux innovations majeures telles que l'autoconsommation et la mobilité électrique, et avec un niveau suffisant pour maintenir la qualité de service pour les consommateurs. Il en va de la qualité d'un service public essentiel auquel les français comme leurs élus sont attachés.

Pourtant, inspirée par des consultants venant du Luxembourg davantage connu pour son paradis fiscal que pour son sens du service public, la CRE s'apprête à définir un TURPE mortifère et indigne des enjeux puisqu'elle prend le risque d'engager une dynamique dangereuse de sous-investissement dans les réseaux. Elle n'hésite d'ailleurs pas à se contredire si on se réfère aux conclusions de son rapport de fin 2010 sur la qualité des réseaux qui faisaient de la relance des investissements la priorité. Ce faisant, la CRE ignore les défis d'une transition énergétique pourtant défendue par le gouvernement et met en danger les missions de service public des gestionnaires de réseaux de distribution, bien loin des engagements de la COP 21 qui a démontré que l'électricité est au cœur du défi de l'urgence climatique

Pour la CFE Energies, il est urgent de stopper cette spirale mortifère pour la qualité du service public, la politique industrielle du pays soutenue par les investissements dans les réseaux électriques comme pour la transition énergétique et la dynamique des territoires.

Au lieu de décider dans l'urgence sur des bases contestables, la CRE ferait mieux d'aller jusqu'au terme de la période tarifaire actuelle du TURPE 4, soit fin 2017, pour construire un tarif digne de ce nom et qui réponde réellement aux défis du 21^{ème} siècle.

Pour la CFE Energies, il est aussi urgent que crucial de mettre fin à cette mascarade réglementaire. Elle demande au Gouvernement et à tous ceux qui défendent le service public de ramener la CRE à la raison et de défendre la prolongation du TURPE 4 jusqu'à la fin 2017.

Contact presse

Alexandre GRILLAT : alexandre.grillat@cfe-energies.com

**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES

59 rue du Rocher

75008 PARIS

www.cfe-energies.com

presse@cfe-energies.com